

p.B.15.50.4.E. - CE/ber

3003 Berne, le 31 août 1976

Visite de M. Oreja, Ministre des affaires
étrangères de l'Espagne à Berne

Note sur les entretiens entre les deux délégations
(23 août 1976 10 - 11.30h)

En matière de politique extérieure, l'Espagne accorde la priorité à l'Europe, c'est-à-dire à la communauté économique, mais aussi à tous les pays de l'Europe occidentale.

Portugal. Les difficultés qui existaient entre les deux pays en 1974 et 1975 notamment sont aplanies. Plutôt que de se fixer dans les yeux, les deux gouvernements regardent désormais dans la même direction, vers une communauté atlantique. Le pacte ibérique conclu entre l'Espagne et le Portugal en 1939 sera adapté aux conditions actuelles et doté d'un volet économique.

St. Siège. L'évolution de l'Eglise catholique et les changements intervenus en Espagne rendaient indispensable une modification du concordat signé en 1953 entre l'Espagne et le St. Siège. Difficulté majeure: la renonciation aux privilèges. L'initiative du Roi de renoncer à nommer les évêques et l'acceptation du Vatican d'abandonner le privilège du for ont permis la signature d'un nouvel accord le 28 juillet 1976.

Maroc/Algérie/Sahara. L'Espagne entretient de bonnes relations avec le Maroc; on dit qu'ils sont condamnés à être amis. Avec l'Algérie, les relations sont cordiales également et même étroites sur le plan économique.

- 2 -

Le 4 novembre 1975, l'Espagne avait exprimé le désir de se retirer du Sahara avant le 28 février 1976. Le Maroc et la Mauritanie interprétèrent le retrait de l'administration territoriale espagnole, qui eut lieu le 26 février, comme une transmission de souveraineté. L'Espagne voulait surtout préserver la paix dans la région.

Le problème de la décolonisation avait fait l'objet d'une résolution de l'ONU. Actuellement, et principalement depuis la conférence de Colombo, la situation au Sahara va en se stabilisant. L'OUA devrait prochainement prendre la relève. L'Algérie a demandé qu'une réunion interministérielle ad hoc ait lieu le plus tôt possible; on pense que cette conférence pourrait avoir lieu en janvier ou février 1977.

Israël. L'Espagne n'a pas encore reconnu Israël. Les relations étroites de l'Espagne avec les pays arabes en sont la raison principale. Le Roi a cependant manifesté le désir d'établir des relations avec tous les pays, donc aussi avec Israël. Pas de calendrier prévu; le gouvernement espagnol attend une occasion propice.

Europe de l'Est. Les relations avec les pays socialistes sont atypiques. L'Espagne entretient des relations commerciales avec l'URSS, et des relations commerciales et consulaires avec les autres Etats socialistes, à l'exception de la RDA, qui a rompu ses relations diplomatiques avec l'Espagne. Toutefois les représentants de l'Europe orientale bénéficient presque tous en Espagne du statut diplomatique. Le gouvernement espagnol envisage de transformer ses rapports avec les pays de l'Est sans toutefois accorder un ordre prioritaire à ces transformations. Répondant à une question, M. Oreja a déclaré que jusqu'ici, le parti communiste n'avait pas joué de rôle, mais que dorénavant la normalisation des relations avec les pays de l'Est pourrait bien dépendre de la légalisation du parti communiste. ./.

Etats-Unis. Les relations traditionnelles entre l'Espagne et les USA étaient fixées dans un accord qui date de 1953. Un nouveau traité d'amitié et de coopération a été conclu le 24 janvier 1976. Il est assorti de plusieurs accords complémentaires contenant notamment une clause relative à la dénucléarisation (retrait des sous-marins nucléaires entre janvier et juin 1979), et au rapprochement de l'Espagne avec l'Alliance Atlantique.

Amérique Latine. Les relations entre l'Espagne et l'Amérique Latine sont traditionnellement intimes. Le gouvernement espagnol s'emploie à leur donner une importance économique accrue. La pénurie des capitaux est l'un des problèmes majeurs à résoudre; l'Espagne espère que les pays européens prêteront leur assistance.

Mexique. En 1945 le Mexique avait reconnu le gouvernement espagnol en exil. Il n'existe donc pas de relations formelles entre les deux pays. Le successeur du Président Echeverria, qui entrera en fonction prochainement, serait prêt, semble-t-il, à nouer des relations diplomatiques avec l'Espagne.

Communauté Européenne. L'Espagne a exprimé le désir de faire partie de la Communauté Européenne dès que la situation politique et économique du pays le permettra. L'adhésion de trois nouveaux membres en 1972 demande une extension de l'accord conclu en 1970. En septembre prochain, le Conseil des Ministres examinera le projet de mandat élaboré par la Commission. A une application autonome aux trois nouveaux membres, l'Espagne préférerait une extension de l'accord de 1970 - en somme un pont en attendant son adhésion, d'ici 4 à 5 ans.

Monsieur Oreja note que durant la période transitoire jusqu'à l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne, les produits de l'AELE sont discriminés en Espagne et de même les produits espagnols dans les pays membres de l'AELE, et que la Suisse souhaite

des négociations parallèles AELE ou partie de l'AELE avec l'Espagne.

Il précise que les négociations avec la Communauté Européenne se dérouleront en deux phases. Première phase: extension de l'accord aux trois nouveaux membres. Deuxième phase: adhésion politique de plein droit à la Communauté, d'ici 4 à 5 ans. Des négociations avec l'AELE avant la première phase, qui devrait avoir lieu vers la fin de 1976, semblent difficiles.

Invité par le Ministre Oreja à donner un complément d'information sur les rapports Espagne - AELE, M. Bassols, Directeur-général des relations économiques internationales au MAE, ajoute:

Les relations bilatérales entre l'Espagne et l'AELE sont en réalité triangulaires, c'est-à-dire qu'elles passent par la Communauté du fait du Traité de Libre Echange signé entre la Communauté Européenne et l'AELE.

Alternatives possibles de relations Espagne/AELE:

- a) Intégration;
- b) Association avec plus ou moins les mêmes droits que les pays membres;
- c) Négociations bilatérales avec les 7 pays membres.

L'alternative b) est prévue dans le Traité de Stockholm.

Les problèmes les plus difficiles à résoudre sont cependant de nature économique. Ils proviennent de l'hétérogénéité des pays membres de l'AELE (développement économique du Portugal inférieur à celui des autres pays membres, cas particulier de l'Islande) et de l'asymétrie des relations.

- 5 -

- a) En matière de réductions tarifaires, il se pose les mêmes problèmes qu'avec la Communauté Européenne, à savoir que les réductions tarifaires de l'Espagne sont plus lentes que celles de la Communauté.
- b) Exportations AELE/Espagne = 92 % de produits industriels et 8 % de produits agricoles tandis que les exportations Espagne/AELE = 55 % de produits industriels et 45 % de produits agricoles.

Le traité de l'AELE étant de nature commerciale et industrielle, la négociation d'un accord de libre-échange ne résoudrait pas les problèmes des produits agricoles espagnols. Sur ce plan, l'accord devrait donc être complété par des arrangements bilatéraux avec chacun des sept.


(H. Cuennet)